



CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (C.L.I.C.) DE RENNES

Information et conseil aux personnes âgées

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Préambule

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 reconnaît les Centres Locaux d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) dans la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux assurant des missions d'information, de conseil et de coordination au bénéfice d'usagers ou d'autres établissements et services.

Dans ce cadre, les C.L.I.C., quel que soit leur statut juridique, doivent se doter d'outils conformes au respect des droits et des libertés individuels des usagers et aux orientations générales à moyen et à long terme définies et adoptées au sein de l'instance de pilotage décisionnelle porteuse du C.L.I.C..

Le présent règlement a pour objet, suite à l'étape expérimentale, de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du C.L.I.C. de Rennes, dans un souci de lisibilité vis-à-vis des usagers, des professionnels et des partenaires associés à son fonctionnement.

Article 1 : organisation

1.1 Territoire :

Le C.L.I.C. de Rennes intervient sur le territoire de la Ville de Rennes.
Il est situé au 3, rue Georges Dottin depuis le 2 janvier 2008, dans des locaux appartenant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rennes.

1.2 Gestion :

Le C.L.I.C. est géré par le C.C.A.S. de Rennes, dans le cadre d'une contractualisation avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine qui participe à son co-financement.
Le C.L.I.C. assure une mission de service public.

1.3 Convention de partenariat :

La convention de partenariat relative au fonctionnement du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) :

- définit les relations et les engagements respectifs du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et du C.C.A.S. de Rennes, dans le domaine de la coordination gérontologique par la mise en œuvre d'actions concertées,
- précise les modalités de fonctionnement et de financement du C.L.I.C.

Elle a été signée par les deux parties le 1^{er} janvier 2008.

1.4 Articulation du C.L.I.C. :

Le C.L.I.C. s'articule autour d'une équipe opérationnelle et d'un comité technique de la manière suivante :

- **Une équipe opérationnelle** composée de 3 professionnels relevant du C.C.A.S. de Rennes : un coordonnateur, une assistante au coordonnateur et un agent d'accueil.
- **Un comité technique**, réunissant le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, le Centre Communal d'Action Sociale de Rennes (C.C.A.S.), la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne (C.R.A.M.B.), et le Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) de Rennes.

1.5 Rôle et fonctionnement du comité technique :

Le comité technique doit veiller à la coopération entre les professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire, et à une cohérence avec l'ensemble des actions partenariales mises en œuvre sur le territoire de la Ville de Rennes.

Il est notamment chargé :

- De suivre les activités du C.L.I.C.,
- De proposer les actions du C.L.I.C. en cohérence avec les orientations du comité de pilotage du C.O.D.E.M.,
- De faire remonter au comité de pilotage du C.O.D.E.M., les besoins, les informations, les projets connus du C.L.I.C.,
- De préparer le rapport d'activité annuel du C.L.I.C.,
- De recevoir les opérateurs qui se font connaître au C.L.I.C.,
- De déléguer des représentants du C.L.I.C. dans différentes instances
- De valider et d'actualiser les outils liés à la loi du 2 janvier 2002.

Ce comité technique se réunit au moins une fois par an, le cas échéant deux à trois fois par an sur proposition du coordonnateur du C.L.I.C.

1.6 Le budget et les modalités de financement :

Les dispositions relatives au budget du C.L.I.C. figurent dans la convention signée entre le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et le C.C.A.S..

1.7 L'évaluation de l'activité du C.L.I.C. :

Evaluation interne et externe :

Le C.L.I.C. de Rennes a fait l'objet d'une évaluation externe en 2003, à la demande de la D.G.A.S., qui a confirmé une labellisation de niveau 3 « *dans la mesure où, soutenu par une*

forte volonté des institutions qui l'ont fondé, le C.L.I.C. de Rennes contribue à créer des liens nécessaires pour que les personnes en difficulté et en demande d'accompagnement puissent être suivies dans leur évolution personnelle. Il n'a pas vocation à traiter seul les grands nombres, mais à faire en sorte que ce soit l'ensemble des partenaires qui les traite de manière cohérente et concertée. » (source : rapport d'évaluation 2003).

Le C.L.I.C. de Rennes est réputé « autorisé » pour une durée de 15 ans.

La loi du 2 janvier 2002 prévoit une obligation d'évaluation interne ou auto-évaluation tous les 5 ans et une évaluation externe tous les 7 ans.

L'auto-évaluation devra intégrer la contribution des principaux partenaires et permettre d'apprécier la qualité des résultats obtenus.

Rapport d'activités annuel :

Un rapport d'activités est présenté tous les ans aux institutions financeurs du CLIC, Conseil Général d'Ille et Vilaine et C.C.A.S. de Rennes.

Une réunion de suivi, dans le cadre du comité de pilotage du C.O.D.E.M., est programmée une fois par an et un projet pluriannuel pour la période 2008 - 2012 pourra être progressivement proposé.

Article 2 : fonctionnement

Le C.L.I.C. de Rennes n'a pas vocation à se substituer aux services déjà existants mais à mener de manière concrète, avec l'ensemble de ses partenaires, toutes les actions susceptibles de faciliter les démarches des usagers et de promouvoir un travail en réseau.

Ses activités s'articulent autour de 3 missions, en associant étroitement les différents professionnels et services du secteur social, médico-social et sanitaire, présents sur la Ville :

- une mission d'information, d'écoute, d'orientation et de conseils personnalisés auprès des usagers sur l'offre de services, susceptible de les aider dans leurs projets de vie, en tenant compte de leurs souhaits et de leurs situations.
- une mission d'évaluation des besoins et d'accompagnement des personnes âgées dans leur projet de vie, à domicile ou en structure d'accueil.
- une mission de coordination des professionnels des secteurs social, médico-social et médical, impliqués dans l'accompagnement des parcours de vie des personnes âgées.

2.1 Actions individuelles.

Le C.L.I.C., service de proximité, s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans, à leur entourage familial ainsi qu'aux professionnels du secteur gérontologique et de la santé.

Le C.L.I.C. est un lieu d'accueil gratuit et personnalisé.

L'intervention du C.L.I.C. se fait à la demande de la personne âgée, d'un membre de sa famille ou de son entourage social, ou d'un professionnel.

Le C.L.I.C. est un centre de ressources et d'information, un lieu d'écoute, de dialogue et de médiation favorisant l'accès aux droits :

- Le C.L.I.C. constitue et actualise une base de données regroupant toutes les informations sur l'offre de services dans les différents domaines (aide à domicile, établissements, loisirs, vie sociale, transports, soins....).
- Le C.L.I.C. propose une documentation gratuite aux usagers et aux professionnels, et contribue à l'actualisation des données mises à disposition sur le guide « Vivre à Rennes ».
- En complément des dépliants fournis par les différents services, le C.L.I.C. établit des listes spécifiques pour aider les usagers à identifier rapidement les services et leurs modalités d'organisation.
- Le C.L.I.C. oriente les personnes dans le dispositif d'offre de services aux personnes et des prestations existantes. Seuls les services détenteurs d'autorisation ou d'agrément qualité pourront faire l'objet d'une information auprès des usagers.
- L'équipe d'accueil du CLIC écoute la demande et fournit toutes informations utiles, en vue d'éclairer les choix de l'utilisateur en fonction de sa situation et de l'offre de services.
- L'information donnée repose sur le principe de neutralité par rapport à l'offre plurielle de services, dans la mesure où les différents opérateurs fournissent, en toute transparence, les modes d'organisation de leurs prestations, respectent les principes de la loyauté dans la concurrence, garantissent la confidentialité et la protection de la vie privée, et s'inscrivent dans une démarche partenariale en vue d'optimiser la qualité des interventions.

Le C.L.I.C. de Rennes, labellisé de niveau 3, oriente, vers les professionnels du champ médico-social à partir de l'analyse de la demande.

Le C.L.I.C. est aussi un lieu de constitution de dossiers de demandes d'aides financières comme l'APA.

Toutefois, le C.L.I.C. ne constitue pas un passage obligé pour bénéficier d'une aide, et l'équipe du C.L.I.C. est en contact régulier avec les professionnels des secteurs gérontologiques du CCAS et des CDAS répartis sur les quartiers rennais.

Si une évaluation au domicile est nécessaire, les modalités de prise de contact et de liaison avec les professionnels concernés, sont discutées et décidées d'un commun accord avec l'utilisateur.

Les professionnels du C.L.I.C. sont soumis au secret professionnel.

Les échanges entre professionnels sur une situation donnée ne se font qu'après accord de la personne dont la situation est examinée.

2.2 Actions collectives et de prévention.

A. La coordination.

Le C.L.I.C. participe à la coordination, en cohérence avec les orientations prises par le C.O.D.E.M. sur son territoire, en informant les différents partenaires, en favorisant les rencontres, en contribuant au partage des connaissances et des expériences.

Le coordonnateur du C.L.I.C. anime des réunions techniques de travail entre des acteurs du soutien à domicile ou des établissements d'accueil autour de problématiques communes.

La participation aux réunions techniques est ouverte et fondée sur le volontariat.

- ◆ *Le soutien à domicile* : des représentants des services d'aide à domicile, des S.S.I.A.D., des libéraux de santé se rencontrent à raison de 4 à 5 réunions par an pour faciliter une interconnaissance mutuelle de leurs logiques d'actions, développer une meilleure compréhension et articulation des plans d'aide et des protocoles de soins et piloter des initiatives communes.
- ◆ *L'accueil en établissements* : des représentants d'établissements rennais, quels que soient leur statut et leur catégorie, se réunissent 2 fois par an pour faire le point sur des thématiques communes et/ou promouvoir toutes initiatives avec le C.L.I.C. pour

faciliter les démarches d'inscription et d'admission des usagers et/ou développer l'offre d'accueil temporaire en liaison avec les professionnels intervenant au domicile (accueil de jour, hébergement temporaire...).

- ◆ *La coopération et la coordination autour de situations* : les professionnels s'engagent à coordonner leurs interventions dans le respect du libre choix de la personne âgée, des règles de déontologie et de confidentialité des données partagées. Toute personne âgée a droit au respect de sa dignité et de ses choix de vie. La personne âgée est informée de la finalité de la concertation entre les intervenants et de la nature des informations transmises.
- ◆ *L'animation de réunions par secteur gérontologique* : ces réunions regroupent les membres des équipes médico-sociales, du service social de la CRAM et des représentants des services d'aide à domicile et de soins, à l'échelle de territoires de proximité (4 secteurs gérontologiques), selon le découpage en vigueur à ce jour.

Objectifs :

- susciter une dynamique d'échanges interdisciplinaires et interinstitutionnels, pour mieux ajuster ou articuler les interventions au domicile, évoquer des questions ou des difficultés, anticiper les situations de « crise », éviter les ruptures de prise en charge ou les orientations inadaptées, rechercher et proposer ensemble des réponses à des questions ou des difficultés.
- mieux connaître les actions partenariales développées sur les quartiers.

Modalités de fonctionnement :

- Le C.L.I.C. assure le secrétariat de ces réunions (transmissions de la liste des situations inscrites par chaque professionnel, élaboration et transmission d'un tableau résumé des orientations préconisées, recueil d'indicateurs statistiques anonymes).

- ◆ *L'animation d'ateliers pluridisciplinaires autour de situations complexes* :

Objectifs :

- Offrir aux professionnels du secteur social et/ou de la santé confrontés à une situation complexe en gérontologie, un lieu ressource par un éclairage interdisciplinaire.
- Identifier en commun des problématiques générales ou spécifiques en vue de faire émerger de nouvelles pistes d'articulation des réponses existantes entre le secteur sanitaire et social et ainsi construire une culture gérontologique commune.

Modalités de fonctionnement :

- Les membres permanents sont des professionnels de différentes disciplines, sur la base du volontariat et mis à disposition par différentes institutions.
- Le professionnel qui inscrit une situation auprès du C.L.I.C. peut convier d'autres intervenants connaissant la situation.
- Le coordonnateur du C.L.I.C. assure le secrétariat des séances sous forme d'une courte synthèse non nominative et établit un bilan global annuel.
- L'atelier n'a pas de rôle décisionnel mais contribue, par des regards croisés, à rechercher des stratégies d'action en faveur de la personne âgée et son entourage.
- Chacun est soumis au secret professionnel soit par mission, soit par fonction.

- ◆ *Le soutien à des initiatives partenariales* :

- Le C.L.I.C. de Rennes peut apporter son soutien à toutes les initiatives portées par l'un de ses partenaires, dans la mesure où elles répondent à des besoins clairement identifiés, que cela soit en matière de prévention du vieillissement, de soutien aux aidants familiaux ou de sensibilisation aux questions liées au vieillissement.

- Il peut aussi, dans la mesure où il y est convié, et par sa fonction d'observatoire, participer à des groupes de travail à l'échelle de Rennes Métropole ou du Pays de Rennes.

B. Les actions préventives et opérationnelles.

Le C.L.I.C. développe des actions préventives et opérationnelles en mobilisant les acteurs locaux, dont les équipes médico-sociales, dans diverses initiatives (rencontres thématiques, groupes de paroles, soutien aux aidants familiaux...).

C. Autres actions.

Le C.L.I.C. peut être amené à :

- assurer le pilotage de projets dans un cadre partenarial jusqu'à la phase opérationnelle et à participer au comité de suivi de ces actions,
- travailler en complémentarité avec les réseaux de soins et/ou de santé de proximité quand ils existent sur le secteur,
- être associé aux travaux du C.O.D.E.R.P.A.G., notamment par sa participation au sein des commissions thématiques.

Par ailleurs, le CLIC de Rennes assure le recensement des personnes âgées et handicapées isolées, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels institué dans chaque département par la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

2.3 Articulation avec le C.O.D.E.M.

Le secrétariat du C.O.D.E.M. de Rennes est assuré par le C.L.I.C. de Rennes, qui a en charge :

- les invitations et l'organisation des séances plénières et thématiques du CODEM, ainsi que des réunions du comité de pilotage du C.O.D.E.M.,
- la rédaction et la diffusion des comptes-rendus des séances plénières, thématiques et du comité de pilotage du CODEM,
- l'établissement du rapport d'activité annuel du C.O.D.E.M.,
- l'assistance administrative aux pilotes des groupes de travail du C.O.D.E.M.

Les orientations du CLIC sont fixées annuellement par le comité de pilotage du CODEM.